



Avec vous,
Pour vous,
Près de vous !

© - DR - Groupe Nice-Matin

Bonjour,

Comme annoncé dans ma newsletter n° 84 du 07 avril 2012, je vous communique ci-dessous :

- L'article de « Var Matin » du 6 avril 2012 sur la Bourse d'Echanges à Salernes, ainsi que mon interview sur l'enquête clientèle ;
- La réponse du Président du Conseil Général, Horace LANFRANCHI, au Maire de Roquebrune suite à la mise en cause de notre institution sur le site internet de la Commune ;
- Le nouveau courrier RAR adressé par le Maire de Roquebrune, à propos de son précédent droit de réponse, qui a pourtant bien été publié dans le flash info en annexe à la newsletter n° 82 du 11 mars 2012 (cf. copie en dernière page).

Bonne lecture ...

Bien à vous et @ bientôt

Jean-Pierre SERRA

Les professionnels varois du tourisme lancent leur saison à Salernes

Plus d'une centaine de professionnels du tourisme varois se sont rassemblés, hier toute la journée à Salernes. Une réunion sous forme de « bourse d'échange » organisée depuis une dizaine d'années avant la saison estivale. « L'intérêt est que chaque représentant du tourisme découvre ce que font les autres offices en échangeant leurs brochures », développe Albain Fievet, responsable du pôle promotion de Var tourisme. Tous ont par ailleurs pu découvrir le musée de la céramique Terra Rossa de Salernes, joyau culturel du centre Var.

Le Var des quatre saisons

Si le tourisme estival conserve la première place en terme de fréquentation, les saisons intermédiaires commencent à intéresser un panel de touristes. « Nous atteignons une fréquentation de 40 % de notre département, hors période estivale », se satisfait Jean-Pierre Serra, président de Var Tourisme (lire par ailleurs). Ce « Var des quatre saisons » permet d'irriguer les canaux du cœur du Var, où les circuits touristiques en sont



Le musée de la céramique Terra Rossa, à Salernes, a été visité, hier par les professionnels du tourisme. (Photo C.C.)

les vaisseaux. La mise en place de programmes comme Pescatourisme ou la route des vins de Provence valorise la richesse du terroir varois. Par ailleurs, une enquête menée pendant deux ans à partir de 25000 questionnaires a permis d'offrir aux acteurs du tourisme une vision juste de l'attente des vacanciers. « Ce sont nos seuls juges. Penser le contraire, c'est faire fausse route », lance le président.

Autre constat, plutôt flatteur : le touriste ne boude pas la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

(PACA) et encore moins notre département. Il s'y plaît tellement que depuis 2003, il dort un jour de plus lors de son passage. De 6,6 nuitées, le temps de séjour est passé à 7,7. Un jour de plus qui génère forcément des gains. « La consommation est passée de deux milliards en 2003 à 3,4 milliards en 2011 », souligne Jean-Pierre Serra.

Même si les chiffres sont le reflet d'une tendance, le soleil reste celui qui fait la pluie et le beau temps.

MÉLISSA ABED
mabed@nicematin.fr

BP 17 - 83520 ROQUEBRUNE S/ARGENS





*Avec vous,
Pour vous,
Près de vous !*

© - DR - Groupe Nice-Matin

Questions à

Jean-Pierre Serra, président de Var Tourisme

« Le Var reste premier en terme de nuitées »

Dix ans que Jean-Pierre Serra préside l'agence de développement touristique « Var tourisme ». Une décennie pendant laquelle le tourisme de notre département a évolué. Positivement bien sûr.

Le Var, premier département touristique de France, mythe ou réalité ?

Je suis fier de dire que c'est une réalité. Le Var est le premier département en terme de nuitées. Nous en comptabilisons 68 millions par an. Une preuve que nous avons réussi à mettre notre territoire en production et en valeur.

Le littoral absorbe-t-il à lui seul la masse touristique ?

C'était effectivement le cas auparavant. La donne a changé depuis quelques années. Le cœur du Var attire les visiteurs grâce aux produits du terroir et à nos vignobles.

Quels objectifs vous fixez-vous



pour conserver l'attrait du département ?

L'objectif est d'anticiper sur les évolutions comportementales des touristes. Car les besoins changent. On a tendance à oublier que le tourisme est la première industrie de notre pays. Il faut sans cesse le valoriser. C'est ce que nous faisons en ce moment avec un projet national que l'on présente aux différents candidats à l'élection présidentielle ⁽¹⁾.

1. www.preparonsletourismededemain.com

**PROPOS RECUEILLIS
PAR MELISSA ABED**



*Avec vous,
Pour vous,
Près de vous !*

© – DR –
Conseil Général du Var

► Territoire, le point sur...

VarMag' N° 179 - 15

Le projet de création d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à Roquebrune-sur-Argens

Luc Jousse, maire de Roquebrune-sur-Argens, attaque le Conseil général sur le site de la ville. Il accuse le Conseil général "d'enterrer le projet de nouvel Ehpad". Afin de clore définitivement cette polémique entretenue par le maire de Roquebrune-sur-Argens, par ailleurs candidat malheureux aux dernières élections cantonales, le président Horace Lanfranchi a souhaité apporter les informations suivantes.

Depuis quelques temps, le Conseil général du Var subit les attaques en règle de Luc Jousse, maire de Roquebrune-sur-Argens. L'objet du courroux : un projet de maison de retraite médicalisée, appelée aujourd'hui Ehpad (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), dont la médiocrité avait provoqué l'avis défavorable du Comité régional d'organisation sociale et médico-sociale (CROSMS*) dès 2010 : architecture, prise en charge, sécurité des résidents, coût du fonctionnement... Rien dans ce projet n'était à la hauteur des besoins de nos aînés les plus fragiles. Le Conseil général, comme la Ddass, partenaires pour les ouvertures et le financement des Ehpad, ne pouvaient accepter de laisser s'implanter une telle structure. C'est donc conjointement qu'ils ont rejeté ce projet.

Comment peut-on s'étonner qu'un projet rejeté officiellement pour ses multiples faiblesses en 2010 n'aboutisse toujours pas en 2012 ? Colère sur-jouée ou méconnaissance des règles ?

En 2010, la loi a changé les modalités d'ouverture de tels établissements. Ce sont les autorités de tutelle (Conseil général et Agence régionale de santé, qui remplace la Ddass) qui définissent les besoins et lancent des appels à projet pour choisir la proposition la mieux adaptée, celle qui offrira des places accessibles aux revenus les plus modestes, avec une prise en charge de qualité (animations, confort des locaux...). Les créations de places sont définies sur la base d'une étude des besoins de la population par bassin de vie et font l'objet d'une programmation pluriannuelle, en lien avec l'État.

Alors, quoi qu'en dise le maire de Roquebrune-sur-Argens, ni le Conseil général, ni l'État ne lui ont jamais laissé espérer l'ouver-

ture de La résidence du Lac, une structure incapable de répondre aux attentes légitimes des familles en terme de qualité de vie. Et Roquebrune-sur-Argens n'est pas une exception ! ●

* Le CROSMS était une commission régionale indépendante composée de la Ddass, d'associations de familles, de représentants d'établissements... Jusqu'à la loi HPST qui l'a supprimé, il donnait un avis sur toutes les créations d'établissements pour personnes âgées, pour personnes handicapées, pour l'aide sociale à l'enfance, pour l'hébergement d'urgence...



La réponse du Président du Conseil Général, Horace LANFRANCHI, au Maire de Roquebrune suite à la mise en cause de notre institution sur le site internet de la Commune



*Avec vous,
Pour vous,
Près de vous !*

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DU VAR

Les Isambres - Le Village - La Bouverie

ROQUEBRUNE
SUR ARGENS

MAIRIE

HÔTEL DE VILLE
Le Village

Rue Grande André Cabasse
B.P4 - 83520 Roquebrune-sur-Argens
Tél : 04 94 19 59 59
Fax : 04 94 19 59 50
e-mail : mairie@ville-roquebrune-argens.fr
www.roquebrune.com

CABINET DU MAIRE

Tél : 04 94 19 59 59
Fax : 04 94 19 59 50

Nos Réf : LJ/EG/LB

Objet : Newsletter n°82

MAIRIE D'HONNEUR
Le Village

Tél : 04 94 19 59 59
Fax Etat-Civil : 04 94 45 31 97
Fax Urbanisme : 04 94 45 25 72
Fax Foncier - Domaine Public : 04 94 81 72 37

MAIRIE ANNEXES

La Bouverie
Tél : 04 94 19 50 28
Fax : 04 94 19 72 75

Les Isambres
Tél : 04 94 55 07 16
Fax : 04 94 55 07 71

e-mail : mairie@ville-roquebrune-argens.fr
www.roquebrune.com

En vertu de l'article 27 de la loi du 5 janvier 1978, vous êtes informés que vos données sont enregistrées sur support informatique. Le service gestionnaire de votre mairie est destinataire des informations collectées. Le droit d'accès et de modification s'exerce auprès du service concerné.

Roquebrune-sur-Argens, le 21 mars 2012

Monsieur Jean-Pierre SERRA
Directeur de la publication newsletter
BP17
83520 ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

Monsieur le Directeur de la publication,

Dans votre newsletter du 10 mars 2012 (N°82), vous évoquez le droit de réponse que je vous ai transmis suite à la parution du bulletin n°77 en date du 17 décembre 2011. Vous dites le reproduire « en toute transparence », mais j'ai bien parcouru votre site et je n'en trouve pas la trace !...

Où se cache-t-il ?

Merci de bien vouloir m'indiquer le cheminement pour parvenir à ce droit de réponse, dont la diffusion est obligatoire, son refus constituant un délit de presse puni par la loi (art.13 al 7).

Je vous rappelle également que les termes de l'article 13 sont clairs et stipulent que « cette insertion devra être faite à la même place et en mêmes caractères que l'article qui l'aura provoquée, et sans aucune intercalation » (Loi du 29 juillet 1981 sur la liberté de la presse).

Prenant à la lettre votre affirmation de volonté de transparence, je suis donc certain qu'il s'agit d'un malentendu. Je compte sur votre diligence pour y veiller et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Luc JOUSSE
Maire de Roquebrune-sur-Argens,
Président de la Communauté de Communes
« Pays Mer Estérel »

Tout courrier doit être adressé à Monsieur le Maire, rue mairie impasse n°6.

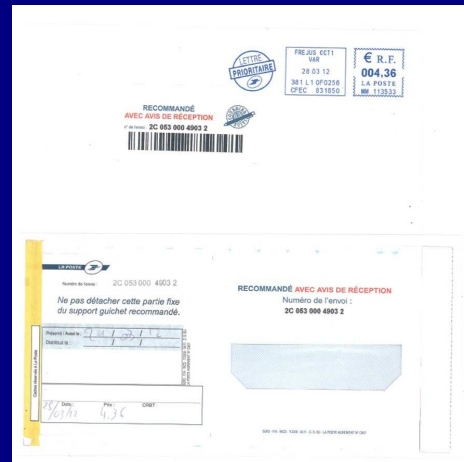
Le nouveau courrier RAR adressé par le Maire de Roquebrune, à propos de son précédent droit de réponse, qui a pourtant bien été publié dans le flash info en annexe à la newsletter n° 82, comme l'atteste la copie ci-dessous



*Avec vous,
Pour vous,
Près de vous !*

Ci-contre RAR du dernier envoi ...

Ci-dessous, copie du flash info joint à la newsletter n° 82 du 11 mars 2012



Bonjour,

Comme annoncé dans ma newsletter n° 82 du 11 mars 2012, je vous communique ci-dessous :

- L'article de *Var-Matin* du 9 mars dernier en rubrique de Puget sur la réhabilitation complète du Collège Collette et sur les interventions du Conseil Général sur la commune ;
- Les articles du *Quotidien du Tourisme* et du journal « L'Hôtellerie-Restauration » sur l'opération « Préparons le tourisme de demain » ;
- Le « droit de réponse » du Maire de Roquebrune, suite à notre « rendez-vous manqué » du mois de décembre.

Bonne lecture ...
Bien à vous et @ bientôt
Jean-Pierre SERRA



*Avec vous,
Pour vous,
Près de vous !*

ROQUEBRUNE SUR ARGENS

MAIRIE

HOTEL DE VILLE
de ROQUEBRUNE

M. Karim-Ahmed KADRI
014 - 0121222028 Roquebrune-sur-Argens
014 94 94 94 94
e-mail : karim.kadri@roquebrune-sur-argens.fr
www.roquebrune-sur-argens.fr

CABINET DU MAIRE

Tel : 04 94 94 94 94
Fax : 04 94 94 94 94

Mme RAZ LIEGOTTE

Objet : Newsletter n°77

Maire ROQUEBRUNE
M. LUC ROUSSE
10, rue de la République - 83520 Roquebrune-sur-Argens
Tél. : 04 94 94 94 94
Fax : 04 94 94 94 94
E-mail : luc.rousse@roquebrune-sur-argens.fr
www.roquebrune-sur-argens.fr

Roquebrune-sur-Argens, le 10 janvier 2012

Monsieur Jean-Pierre SERRA
Directeur de la publication newsletter
BP 17
83520 ROQUEBRUNE SUR ARGENS

Monsieur le Directeur,

Dans votre newsletter du 12 décembre 2011 (N°77), vous évoquez la réunion prévue entre vous, le 7 décembre, au Labyrinthe qui n'a pu être menée à bien. Vous m'avez demandé de vous en tenir au courant et de vous en tenir au courant. Les conditions de cette réunion, modifiée par vos soins en dernière minute, et dont vous ne parlez pas, me conduisent à vous demander la publication de droit de réponse suivant, en application de l'article 13 de la loi du 29 juillet 1981, car votre présentation suppose de ma part un droit de réponse à inclure dans votre envoi.

Merci de bien vouloir respecter scrupuleusement les termes de cet article 13 qui stipule que « Cette insertion devra être faite à la même place et en mêmes caractères que l'article qui l'a provoqué, et sans aucune intercalation ».

« Depuis 10 ans, le Conseil Général de votre Canton, Jean-Pierre SERRA, continuellement et en même temps les Communes de Maz et de Puget, a le plaisir de vous recevoir au Labyrinthe pour des discussions importantes à l'attention du Conseil Général.

J'ai vu et entendu au Président du Conseil Général, cette fois président de la séance de ce type, qui avait eu lieu en 2008. Un point est très important et c'est votre lettre en Mairie de Roquebrune-sur-Argens selon les disponibilités de Monsieur SERRA, et un accord avec lui, celui-ci a proposé une réunion à Tignes pour le 10 décembre. Et lors de réunions, en que il a jamais fait pour les deux autres Communes, ainsi qu'écrit l'histoire, puis, on a décidé, en même temps, qu'une lettre et d'une page est envoyée et d'ailleurs la réunion de décembre avait eu lieu par le Département dans un grand salon, à la fin, l'après-midi et l'après-midi de cette manifestation collaborative de Jean-Pierre SERRA a conduit Luc ROUSSE à répondre cette réunion, avec une atmosphère la plus agréable. Les données importantes doivent être envoyées sur site, à l'Hotel de Ville, et d'une manière suffisante par rapport à leur importance ».

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes salutations amicales.

Luc ROUSSE
Maire de Roquebrune-sur-Argens
Président de la Commission de Coopération Intercommunale

